



République et canton de Genève

Commune de Collex-Bossy

Dans sa séance ordinaire du 15 avril 2025, le Conseil municipal a voté la délibération suivante :

Délibération pour un crédit d'investissement complémentaire de Fr 185'963.24 TTC lié au remplacement de la chaudière à bois et la création d'un réseau de chauffage à distance

Vu la finalisation des travaux pour le remplacement de la chaudière à bois communale et la création d'un réseau de chauffage à distance destiné à alimenter la ferme Gindre-Constantin et leur mise en service en 2024

Vu le crédit d'engagement de Fr 1'377'490.25 arrondi à Fr 1'400'000 TTC voté par le conseil municipal le 25 janvier 2022 et approuvé par le département compétent le 15 mars 2022,

Vu le décompte des travaux s'élevant à Fr 1'585'963.24 TTC dépassant de Fr 185'963.24 le crédit d'investissement voté

Vu les dépassements expliqués dans l'exposé des motifs et qui n'étaient pas prévisibles lors du vote du crédit initial,

Vu le rapport des commissions infrastructures et des finances du 8 avril 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire

le Conseil municipal décide
par 9 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr 185'963.24 pour couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement relatif au remplacement de la chaudière à bois et la création d'un réseau de chauffage à distance.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 janvier 2022.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Affichage le : 17 avril 2025

Délai référendaire le : 16 juin 2025:

Dorothea Noll, Présidente du Conseil municipal

